

FINANCEMENT D'ACTIF





Cette formation a vocation à présenter les principales étapes et contraintes des structuration et restructuration d'un financement d'actif avec une attention particulière portée à la protection des intérêts des prêteurs bancaires.



Cette formation vise à:

- disposer d'une bonne connaissance du financement d'actif;
- sensibiliser aux points de vigilance;
- présenter les principales problématiques de structuration.



- Juristes de banque et juristes financiers
- Avocats
- Directions financières
- Département des risques des établissements de crédit
- Département déontologie (Compliance) des établissements de crédit
- Equipes middle office des établissements de crédit



PRÉREQUIS

• Pas de prérequis.

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation



PROGRAMME

PRINCIPAUX POINTS D'ATTENTION

- Opération mise en place à la demande du client
- Répondre aux attentes du client
- · Assurer la protection des intérêts de la
- Respect du devoir général de vigilance

I. LA STRUCTURATION **DES FINANCEMENTS**

- 1. Le recours à une entité ad-hoc (special purpose vehicle - SPV)
- Présentation de la structure porteuse de l'actif (SPV): GIE, SNC, SLP..
- Le traitement des facteurs de responsabilité:

2. Les modalités du financement

- Le financement de la construction ou de l'acquisition de l'actif
- Le financement lié à l'exploitation de l'actif

3. Les protections liées aux financements

- · Les protections inhérentes au contrat de crédit-bail
- Les Protections inhérentes aux documents de sûretés

II. LA RESTRUCTURATION DES FINANCEMENTS

- 1. Faillite du crédit-preneur: contexte de règlement amiable ou de procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire...).
- 2. Contrat de crédit-bail: le traitement des loyers antérieurs et postérieurs au jugement d'ouverture ainsi que de l'option d'achat.
- 3. Poursuite du contrat par l'administrateur judiciaire; interruption du contrat (repossession et re-commercialisation de l'actif).

MERCREDI 10 AVRIL 2019

Formation d'une journée DURÉE: 7h 8h30-16h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques, quiz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU: 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT

INSCRIPTION sur rb-formation.fr

CONTACT Caroline Breton: formation@revue-banque.fr Tél.: 0148 00 54 04



FORMATEUR

Franck Julien est Senior Legal Counsel, Executive Director, Banking, Financing & Securitisation au sein de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank. Membre du Conseil d'Administration de l'Asso-



ciation Française des Docteurs en Droit, membre de l'Association Européenne de Droit Bancaire et Financier, il est également enseignant à la Faculté de droit de Tours, et à la Faculté de droit de Paris II Panthéon-Assas.

